



Paieement de la pension alimentaire

Par **kate251203**, le **25/02/2008** à **14:28**

bonjours,rnvoici le probleme je paye une pension alimentaire depuis 9 ans. le calcul a ete fait il y a 9 ans quand j'avais un emploi a 40h/ semaine et que j'etais celibataire. maintenant j'ai un emploi qui n'est pas stable de 32h/ semaine et j'ai 3 personnes a ma charge, ma conjointe, et deux enfant mais la pension que je verse ne pas changer et au contraire elle ne fait que augmenter a chaque annee.je me demande si j'ai le droit de faire une demande de revision du montant de la pension . je sais que le bureau des pensions alimentaires ne peuvent rien faire que je doit aller en cours mais je n'ai pas les moyen de me payer des avocats . puis-je me represente seule, et esceque ca en vaut la peine !